

LA TEINTURERIE

(Suite)

La cochenille du commerce fournit aux arts et à l'industrie le plus beau rouge employé en teinturerie et en peinture. Elle provient d'un insecte qui vit sur le *cactus opuntia* ou *nopal*, plante grasse très répandue au Mexique. Cet insecte, pour la forme et la reproduction prodigieuse ressemble fort à notre puceron vert, cette peste des jardins, mais il est rouge.

Voici comment on procède pour la récolte : Les plantations de nopal sont en lignes espacées de manière qu'un homme puisse circuler dans les rangs. Il faut dire d'abord qu'on ramasse les insectes quatre fois par an. Supposons toutes les feuilles couvertes, et elles le sont littéralement, de ce que nous appelons ici une malédiction avec le puceron vert quand il s'agit de nos laitues et autres légumes, mais que l'on qualifie là-bas de tout autre manière avec la cochenille. Armé d'un couteau de bois ou d'un autre instrument analogue, on racle soigneusement la surface des feuilles pour en détacher les insectes qui tombent sur des nattes ou des toiles étendues à terre. On les passe ensuite à la vapeur d'eau pour les faire mourir et on les fait sécher pour les livrer ensuite au commerce. Mais lors de la récolte, on met à part quelques insectes vivants que l'on sème ensuite sur les feuilles de nopal dont toute la surface s'en recouvre en l'espace de deux mois. On obtient ainsi environ quatre récoltes de cochenilles par an.

Pour obtenir le carmin sous la forme d'une poudre, on fait bouillir la cochenille dans de l'eau légèrement alcaline et on verse une dissolution d'alun dans la décoction. Le carmin en poudre se précipite. Il n'y a qu'à le recueillir et le sécher.

LA GARANCE des teinturiers ou alizarine (madder en anglais) est une plante vivace originaire de l'Orient. Presque tous les terrains lui conviennent ; cependant elle préfère un sol léger un peu humide. On la cultive surtout dans le midi de la France, en Algérie, en Hollande, en Allemagne, en Autriche, en Turquie, en Italie, en Algérie, à Cuba, etc. La matière colorante existe dans la racine dont la récolte se fait tous les trois ou quatre ans. Les racines de garance séchées et nettoyées sont moulues sous des meules de manière à les amener à sous forme de poudre fine que l'on met dans des tonneaux. On n'emploie cette poudre qu'après quelques années, ce temps étant nécessaire pour développer toutes ses propriétés tinctoriales.

La substance colorante de la garance porte le nom d'alizarine ; elle se dissout assez bien dans l'eau chaude, mais l'alcool et surtout l'alcool méthylique, la dissolvent plus rapidement et complètement. L'alizarine est une des substances les plus précieuses dont se servent les

teinturiers. Au moyen des mordants de fer et d'alumine, sulfate de fer, sulfate d'alumine, alun, employés séparément ou combinés, elle donne toutes les nuances comprises entre le rouge clair et le rouge foncé, entre le violet clair et le noir.

La culture de la garance, qui était autrefois très prospère dans les contrées que nous avons nommées plus haut, a reçu un rude coup par suite de l'invention de l'alizarine artificielle, dérivée comme toutes les autres couleurs d'aniline du goudron de houille. L'alizarine artificielle donne sans doute une teinture bien moins solide que l'alizarine naturelle, mais elle donne des teintes au moins aussi brillantes et son emploi est plus facile et moins coûteux. Aussi, son usage s'est rapidement répandu dans l'industrie, et la demande pour la garance diminuant en conséquence, la culture de cette plante a toujours été en décroissant depuis une vingtaine d'années et elle tend même à disparaître complètement.

Le travail de la betterave à la sucrerie de Farnham tire à sa fin et sera terminé peut être quand cette note parviendra au lecteur. On pense cependant qu'on atteindra le 30 novembre ou même le 1er décembre.

Le Monument des Produits de l'Épicerie

Parmi les curiosités de l'Exposition du Travail à Paris se trouve dans la section de l'Épicerie un monument très curieux, consacré spécialement à cette dernière, lequel a été créé et organisé par MM. Seigneurie et Ingrain.

Ce monument est garni de grands étagères, uniquement composé d'articles de consommation vendus par le commerce d'alimentation.

Tous les produits alimentaires et de consommation susceptibles de se conserver, tels que : chocolat en tablettes, conserves de légumes, sardines, confiserie en bocaux, liqueurs, vins, cognac, stéarines, savons, bougies etc., entrent en proportions étudiées dans l'édification du monument, qui fait le plus grand honneur à MM. Seigneurie et Ingrain.

(Industrie Parisienne.)

Nouvelles allumettes en carton découpé

Ces sortes d'allumettes ont été imaginées pour remplacer celles en coton dites bougies.

L'emploi de la stéarine y est supprimé ; elles brûlent pendant plus de temps et leur flamme est plus brillante.

Leur fabrication est simple, rapide et procure une économie de 7 p. 100. On peut les obtenir de toutes grandeurs et en toutes couleurs, rondes ou méplates. Elles sont imprégnées d'une solution composée de quatre parties en poids de colophane, une de stéarine, deux de blanc de zinc (pour les allumettes), cinq de couleur d'aniline (pour les allumettes colorées).

Après dessiccation, les allumettes

sont pourvues de têtes phosphoriques par les moyens usuels.

ACTUALITÉS

Des provinces Maritimes on a exporté en Angleterre, cette année, environ 3,000,000 de douzaines d'œufs, qui étaient autrefois expédiés à Boston.

MM. A. McLean, E. H. Bronson, R. Gill, J. M. Garland, D. O'Connor, S. D. Cheney, S. P. Franchot, et F. H. Chrysler ont signé le rôle d'une nouvelle chambre de Commerce à Ottawa. Les promoteurs de cette résurrection doivent demander des adhésions à tous les commerçants et industriels, mais principalement aux propriétaires des scieries etc.

Renseignements Commerciaux

DEMANDE DE SÉPARATION DE BIENS

Dame Eliza Bourdeau, épouse de M. Antoine Moreau, charretier de St-Joseph de Chambly

Dame Alphonsine Benoit épouse de M. Trefflé Monpetit, de St-Louis de Gonzague.

Dame Exilda Charland, épouse de Pierre Pelletier, manufacturier, de St-Guillaume d'Upton.

Dame Marie Adeline Berthiaume, épouse de Cléophas Lambert, cultivateur, de St-Bazile le Grand.

DIVIDENDES

Dans l'affaire de McCormick & Bryson ; dividende payable à partir du 1er décembre, J. O. McCormick, curateur.

Dans l'affaire de Wm Beattie, de Melbourne ; deuxième et dernier dividende payable à partir du 27 novembre, Mairs et Thomas curateurs.

Dans l'affaire de J. T. Letourneau ; dividende sur hypothèques, payable à partir du 10 décembre.

Dans l'affaire d'Elzéar Doucet, de Granby ; premier et dernier dividende payable à partir du 7 décembre 1891, Chas Desmarteau curateur.

Dans l'affaire de M. Joseph Dorais, de St-Chrysostome ; premier et dernier dividende payable à partir du 8 décembre.

Dans l'affaire de John McIntyre, de Montréal ; premier et dernier dividende payable à partir du 7 décembre, A. F. Riddell, curateur.

Dans l'affaire de Wells et Crossley, de Montréal ; premier et dernier dividende payable à partir du 7 décembre, W. Alex. Caldwell curateur.

Dans l'affaire de M. A. D. Brand, de Joliette ; premier et dernier dividende payable à partir 15 décembre, D. Guibault et P. E. McConville, curateurs.

CURATEURS

MM. Bilodeaux et Renaud ont été nommés curateurs à la faillite de H. Mousseau et Cie, de Montréal.

MM. Kent et Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de M. A. A. Frappier, de Montréal.

MM. Kent et Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de A. E. Lamallice et Cie, de Montréal.

M. Charles Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de M. A. S. Daoust, de Montréal.

M. J. O. Dion, de St-Hyacinthe, a été nommé curateur à la faillite de M. Adolphe Dufresne, de St-Dominique.

MM. Kent et Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de M. Gilbert Chartier, de St-Benoit.

M. P. S. Grandpré, notaire, de St-Va-

lérien, a été nommé curateur à la faillite de M. Apollinaire Langevin, fromager de Ste-Cécile.

MM. Kent et Turcotte ont nommés curateurs à la faillite de MM. Picard et Chevalier, de Joliette.

M. George Latour, de Joliette, a été nommé curateur à la faillite de Dame Julienne Lacombe (Frs Forest et Cie).

M. David Seath a été nommé curateur à la faillite de M. L. P. Méthot, de Fraserville.

M. Dorila Desmarais, de St-Bonaventure, d'Upton, a été nommé curateur à la faillite de M. Pierre Pelletier, de St-Guillaume.

FAILLITES

Québec.—MM. Portugais et Lemay meublier, ont fait cession de leurs biens.

Montreal.—M. Eusèbe Doiron, magasin général, a fait cession de ses biens.

Trois-Rivières.—M. Narcisse Ed. Morissette, nouveautés, etc., a fait cession de ses biens.

Thetford Mines.—M. J. L. Roberge, magasin général, a fait cession de ses biens.

Village Richelieu.—MM. Louis Boivin et Cie, épiciers et manufacturiers de papier, ont fait cession de leurs biens.

Canticook.—M. L. E. Anctil, marchand tailleur, a fait cession de ces biens.

Richmond.—M. J. C. Bédard, magasin général et marchand d'écorces, a fait cession de ses biens.

M. Charles Bédard, meublier, a aussi fait cession de ses biens.

Bulstrode.—Frank Farley, magasin général, a fait cession avec un passif de \$19,000 dans lequel sa femme figure pour \$10,000.

Terrebonne.—M. N. Bertrand, épicier, a composé à 40c. dans la piastre comptant et 20c. à 3 et 6 mois, endossé, sur un passif de \$800.

Windor Mills.—W. S. Samson, magasin général, a fait cession de ses biens.

La Présentation.—Q. A. Letourneau & Cie, magasin général, ont fait une offre de composition qui a été refusée, et le magasin est fermé.

Champlain.—Mme J. B. Beaudoin est en difficultés ; elle a reçu une demande de cession.

Warwick.—M. E. C. Johnson, magasin général, demande du délai.

Québec.—MM. Bergevin et Roy, nouveautés, ont fait cession de leurs biens. Passif environ \$50,000.

MM. Blais et Lefebvre, nouveautés, ont fait cession de leurs biens.

Sherbrooke.—M. D. Martineau, boulanger, a fait cession de ses biens. Passif environ \$1,500.

Shenboro.—Michael Hayes, magasin général, a fait cession ; passif \$4,000.

New Glasgow, P. Q.—John Hamilton, magasin général, a fait cession de ses biens.

Lake Weedon.—M. Chas Lussier, magasin général, est parti, après avoir vendu son stock et laissant ses créanciers inconsolables.

St-Henri.—J. Nap. Schetagne, marchand tailleurs, a reçu une demande de cession de la part de MM. John Fisher and Sons.

Montréal.—M. Joseph A. Pelletier, épicier, a fait cession de ses biens. Passif environ \$5,200.

Assemblée des créanciers le 3 décembre.

MM. Jules Giroux et Arthur Lefebvre (Jules Giroux et Cie) provision, vins et liqueurs, ont fait cession de leurs biens.

Passif environ \$1,500. Assemblée des créanciers le 1er décembre.